

T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE  https://twitter.com/cftc_fae

N°430 - Le 10 juillet 2017

JOUR DE CARENCE : Communiqué de Presse de la MFP



7 juillet 2017

Communiqué de Presse

Jour de carence, le retour ! Les agents publics sont-ils coupables d'être malades ?

Déjà en 2012, lors de l'instauration d'un jour de carence sous le Gouvernement Fillon, la MFP dénonçait cette mesure injuste et particulièrement inappropriée à la situation des agents publics, rendus ainsi coupables d'être malades.

Cette mesure, abandonnée en 2014 sous l'impulsion de Marylise Lebranchu, Ministre de la Fonction publique, revient dans le débat public suite aux surenchères et effets d'annonce des candidats à la présidentielle.

Comment accepter une ligne de conduite gouvernementale aussi brutale et fluctuante au gré des changements politiques ? Comment accepter que la protection sociale des agents publics ne soit traitée que sous le seul prisme budgétaire ?

La MFP s'y oppose fermement :

1

Parce que c'est une mesure injuste :

plus des deux tiers des salariés du privé en arrêt maladie bénéficient de la prise en charge intégrale par leurs employeurs de leurs trois jours de carence grâce aux accords d'entreprises et aux conventions collectives. **C'est même une mesure doublement injuste** quand on sait que, contrairement au secteur privé, l'employeur public ne participe qu'à la marge au financement de la complémentaire santé de ses personnels.

2

Parce que c'est une mesure inefficace

susceptible de produire l'effet inverse souhaité avec une progression du nombre d'arrêts plus longs et donc plus coûteux pour la collectivité.

3

Parce que c'est une mesure inappropriée

pour des agents qui ne sont pas des « travailleurs comme les autres » au vu des astreintes professionnelles. Au service de l'intérêt général, leur état de santé peut affecter le service public rendu.

4

Parce que c'est une mesure vexatoire et sans nuances

pour des millions d'agents publics qui, eux, ne sont jamais malades.

Lutter contre l'absentéisme Oui, mais il est indispensable de le faire de façon équitable pour tous et d'envisager une approche plus globale, assise notamment sur la prévention, le suivi des risques psycho-sociaux, la médecine du travail⁽¹⁾...

La MFP demande un réel débat sur cette question qui concerne quelque 5 millions d'agents publics dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public dans des conditions de plus en plus difficiles !

¹ Pour rappel, un médecin du travail pour 13900 enseignants (source DGAFFP 2017)

A propos de ...

La Mutualité Fonction Publique - présidée par Serge BRICHET - regroupe aujourd'hui 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2017, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

- au titre du régime obligatoire : 5 millions d'assurés et ayants-droit, et 6 milliards d'euros par an de prestations versées.*
- au titre du régime complémentaire : 4 millions d'adhérents actifs et retraités ; 6,5 millions de personnes protégées et plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).*

Contact Presse : Laurence Tribillac au 07 85 96 12 74 / laurence.tribillac@mfp.fr